

le, Grand'rue 20.

velure.

Salon confortable pour

avec épingles depuis 40 cent.;  
prix de porte-monnaie depuis  
métriques à 1 fr. la douzaine.

VEUX

Cheval-Blanc, BULLE

LA  
de Fribourg  
que de drappour le filage des laines,  
fabrication de draps et milaines

conscientieux et soigné.

Fribourg 1892.

VIENNY, à Bulle; Mme Al-

RABIN, nég., Payerne;

DOMICILE

de la campagne qu'il a transféré  
ter, charron, moulin d'Enbas,

Dunand, maréchal.

andation.

et des environs qu'il vient de  
me

LLEUR

récupérer la confiance qu'il sollicite.

so à des prix très modérés—

puis 50 fr.

puis 18 fr.

sport, manteaux caoutchouc sur

marchand-tailleur,

(maison M. Hertling, serrurier)

BOURG

ANDS PRIX

billes d'or, etc.

the

LÈS

seul véritable. Infaillible

fs, de tête, contre la dysen-

d'eau sucrée forment une

la soif et assainissant l'eau.

soins de la toilette.

e Ricqlès.

table.

foudu

BLES

UD, BULLE

38 Grand'rue.

Occasion!

e un bon appareil photo-

à 12 plaques 9 x 12.

à l'agence de publicité Haasen-

r, à Bulle.

VENDRE

rien courant. — S'adresser

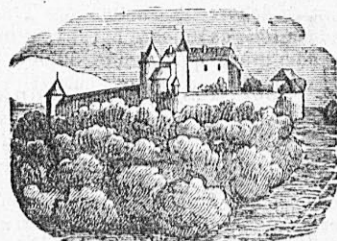
x, chasseur, à Vuadens.

CHOCOLAT  
SUCHARD  
AO SOLUBLE  
EXCELLENTE QUALITÉ  
MODÉRÉS  
SE TROUVE  
PARTOUT.

Lente Lenz, imprimeur-éditeur.



# LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50

» » 6 mois, » 2 50

Etranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.  
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux  
de poste.

## JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DÉMOCRATIQUE

Paraissant le mercredi et le samedi.

HORAIRE D'ÉTÉ : Bulle, dép. 5<sup>55</sup> 10<sup>40</sup> 2<sup>55</sup> 8<sup>25</sup> — Bulle, arr. 8<sup>08</sup> 1<sup>27</sup> 4<sup>53</sup> 10<sup>40</sup>

BULLE, le 17 août 1897.

### Religion de surface.

Nous nous sommes jusqu'ici interdit toute réflexion à l'égard des jours de fêtes dont la série a commencé hier, à Fribourg, en l'honneur du Bienheureux Pierre Canisius, affirme-t-on, mais pour la glorification du fondateur de l'Université, disent les gens qui comprennent quelque chose.

D'autres cantons catholiques suisses ont opposé à l'envahissement de la Réforme des barrières aussi fortes que Fribourg et celles qu'avaient été les lumières des prédicateurs à qui ils doivent la conservation de l'antique foi, pas un d'entre eux n'a jamais eu l'idée de se livrer à une telle mise en branle des éléments religieux et profanes et de faire une pareille mayonnaise de prières, de patriotisme, de lampions, de drapeaux, de gonfanons, de savants et d'ignorants.

Voit-on cela dans aucun autre pays catholique? Les populations si fidèles à leur foi des petits cantons ont-elles recours à un pareil étalage de ferblanterie pour asseoir leur croyance? Soleure, St-Gall, le Tessin, Lucerne, viennent-ils exhumer à la barbe de leurs confédérés cette chose oubliée et du moins cachée qui rappelle les plus mauvais jours des déchirements de la patrie? Cela se fait-il en Valais, où la lutte contre la Réforme a été plus longue et plus dure qu'à Fribourg, puisque les nouvelles doctrines d'alors avaient pénétré dans tous les dixains et qu'à un moment donné, un seul de ceux-ci, celui de Conches, n'admit pas la « tolérance religieuse » et décida de demeurer catholique. Sion avait refusé d'ouvrir ses portes à un nonce du pape. Là, il ne s'agissait plus, comme à Fribourg, d'empêcher la nouvelle doctrine d'entrer, il s'agissait de l'extirper. Eh bien, jamais, jusqu'ici, les autorités cantonales, qui ont assez de besogne maté-

rielle, n'ont songé à faire un tel branle-bas en honneur de l'évêque intelligent qui, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, sut restituer ce peuple à la foi de ses pères.

Tous ces hommes ont accompli leur devoir en leur temps et doivent avoir, aujourd'hui, trouvé une autre récompense que la ferblanterie et tout le tra-la-la d'une manifestation populaire — si tant est qu'il soit permis d'appeler « manifestation » une cérémonie réglée par avance, où le ban et l'arrière-ban de notre nombreux fonctionnarisme est convoqué, sans que, pour cela, il se laisse pénétrer des exemples de Pierre Canisius pour barrer à temps la route à la fièvre aphteuse comme celui-ci la barra aux doctrines des novateurs de son temps.

Nous ne verrions pas trop d'inconvénients, même à ce débordement de luxe, s'il ne devait avoir pour effet d'accoutumer nos populations à un christianisme tout de surface, à une foi toute d'ostentation, sans modestie ni sobriété, à des pratiques bruyantes et fanfaronnées, derrière lesquelles ceux qui s'y livrent le plus croient pouvoir dissimuler leur égoïsme, leur cupidité, un amour de l'argent qui étouffe celui du prochain, en un mot, tous les vices inhérents à notre nature, mais que ces zélés se gardent de combattre puisqu'ils croient les racheter avec des lampions, des banderoles, des cantiques, des discours, des guirlandes et tout un matériel de brocanterie.

### Au congrès de Bruxelles.

Nous donnons ci-après le texte du beau discours prononcé par M. Favon, l'un des délégués suisses au congrès international dernièrement réuni à Bruxelles pour s'occuper des questions d'assurances-maladie et accidents :

il se constituera prisonnier!...

— Le marquis de Sairmense ne promet-il pas un sauf-conduit du roi?

— Oui.

— Eh bien!...

Elle ne trouva pas d'objection, et d'un ton soumis :

— Puisqu'il en est ainsi, monsieur le curé, dit-elle, je vous demanderai le brouillon de la lettre que je dois écrire à M. Martial.

Le prêtre fut un moment sans répondre. Il était évident qu'il reculait devant ce qu'il avait à dire. Enfin, se décidant :

— Il ne faut pas écrire, fit-il.

— Cependant...

— Ce n'est pas que je me défile, je le répète, mais une lettre est indiscrette, elle n'arrive pas toujours à son adresse, ou elle s'égaré... Il faut que vous voyiez M. de Sairmense...

Marie-Anne recula, plus épouvantée que si un spectre eût jailli de terre sous ses pieds.

— Jamais! monsieur le curé, s'écria-t-elle, jamais!...

L'abbé Midon ne parut pas s'étonner.

— Je comprends votre résistance, mon enfant, prononça-t-il doucement; votre réputation n'a que trop souffert des assiduités du marquis de Sairmense...

— Oh! monsieur, je vous en prie...

— Il n'y a pas à hésiter, mon enfant, le devoir parle... Vous devez ce sacrifice au salut d'un innocent perdu par votre père...

Et aussitôt, sûr de l'empire de ce grand mot : devoir, sur cette infortunée, il lui expliqua tout ce qu'elle aurait à dire, et il ne la quitta qu'après qu'elle lui eût promis d'obéir...

Elle avait promis, l'idée ne lui vint pas de manquer à sa promesse, et elle fit prier Martial de se trouver au carrefour de la Croix d'Arcy... Mais jamais sacrifice ne lui avait été si douloureux.

Cependant la cause de sa répugnance n'était pas celle que croyait l'abbé Midon. Sa réputation! hélas! elle la savait à

Vous permettrez à un Suisse, représentant d'un petit pays, qui n'a la prétention de donner des leçons à personne, mais qui s'efforce d'accomplir le mieux possible sa tâche, de vous dire ce qu'on pense en Suisse de la question qui nous occupe.

Nous avons inscrit dans notre Constitution l'obligation en matière d'assurance; nous avons inscrit ce principe non seulement en ce qui concerne les accidents du travail, mais, je crois pouvoir le dire, jusqu'à affirmer que le devoir de l'Etat est de venir au secours du citoyen dans tous les cas de force majeure. Nous avons cherché à appliquer ce principe d'abord à l'accident et la maladie. Une loi est en préparation et c'est mon ami M. Forrer qui en est le principal auteur.

Je m'en tiens aux principes généraux, mais je vous déclare que nous avons inscrit le principe de l'assurance obligatoire dans la plénitude de notre conscience de peuple libre et, n'en déplaise aux adversaires de l'obligation, nous n'avons pas le sentiment d'avoir touché en quoi que ce soit ni à la liberté du citoyen, ni à l'indépendance du pays en affirmant ce principe. (*Très bien!*) Ce qui nous a guidés, ce n'est pas du tout le désir de diminuer la liberté individuelle, ce n'est pas le désir de soutenir l'obligation en tant qu'obligation, mais c'est qu'après avoir bien étudié la situation et constaté l'impuissance de l'assurance libre et de la législation sur la responsabilité civile, nous avons vu qu'il fallait recourir à l'assurance obligatoire. Que nous restait-il à faire, messieurs? Je suis persuadé que tout le monde admettra ce que je dis, il nous restait à venir au secours du citoyen dans tous les cas où le citoyen est impuissant à se défendre lui-même, et cela par des moyens efficaces, par des faits, non par des paroles.

J'ai été très étonné des théories qui ont été émises ici par MM. Drage et Guyot. M. Drage nous a dit qu'en Angleterre on était très satisfait du fonctionnement des institutions libres de prévoyance. Si M. Drage est satisfait, j'en suis bien aise; mais je ne sais pas si ce qu'il a dit de l'état économique et social de l'Angleterre est absolument exact, si son optimisme ne prend pas sa source dans un sentiment de patriotisme que je respecte, mais qui lui donne quelque illusion. Peut-être M. Drage, en regardant les

jamais perdue. Non, ce n'était pas cela!...

Quinze jours plus tôt, elle ne se fût pas seulement inquiétée de cette entrevue. Alors, elle ne haïssait plus Martial, il est vrai, mais il lui était absolument indifférent, tandis que maintenant...

Peut-être, en choisissant pour le rencontrer le carrefour de la Croix-d'Arcy, peut-être espérait-elle que cet endroit, qui lui rappelait tant de cruels souvenirs, lui rendrait quelque chose de ses sentiments d'autrefois...

Tout en suivant le chemin qui conduisait au rendez-vous, elle se disait que sans doute Martial la blesserait par ce ton de galanterie légère qui lui était habituel, elle s'en réjouissait...

En cela, elle se trompait.

Martial était extrêmement ému, elle le remarqua, si troublée qu'elle fût elle-même, mais il ne lui adressa pas une parole qui n'eût trait à l'affaire du baron.

Seulement, quand elle eut terminé, lorsqu'il eut souscrit à toutes les conditions :

— Nous sommes amis, n'est-ce pas? demanda-t-il tristement.

D'une voix expirante, elle répondit :

— Oui.

Et ce fut tout. Il remonta sur son cheval que tenait un domestique et reprit à fond de train la route de Montsignac. Clouée sur place, haletante, la joue en feu, remuée jusqu'au plus profond d'elle-même, Marie-Anne le suivit un moment des yeux, et alors une clarté fulgurante se fit dans son âme.

— Mon Dieu! s'écria-t-elle, quelle indigne créature suis-je donc!... Est-ce que je n'aime pas, est-ce que je n'aime pas, mais aimé Maurice, mon mari, le père de mon enfant?

Sa voix tremblait encore d'une affreuse émotion quand elle raconta à l'abbé Midon les détails de l'entrevue. Mais il ne s'en aperçut pas. Il ne songeait qu'au salut de M. d'Escorval.

— Je savais bien, prononça-t-il, que Martial dirait *amen* à tout. Je le savais si bien que toutes les mesures sont prises pour que le baron quitte la ferme... Il attendra, caché chez



respondances. Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

Le comte Amédée duc d'Aoste et le comte de la Ferté ont été nommés à l'étranger. Le général Albertone, relevé de son commandement, est parti hier matin à 5 heures, dans le train de la gare de Versaille.

On passe ensuite à la nomination du bureau. Le baron D<sup>r</sup> Schertling, député au Reichstag, conseiller à la cour de Bavière et professeur à l'Université catholique de Munich, est élu président. Il remercie de l'honneur qui lui est fait, le reportant sur la Société de Gœss, qu'il a le privilège de diriger depuis 25 ans.

Les vice-présidents, au nombre de vingt, sont choisis parmi les notabilités des divers pays représentés.

**Anciens élèves de l'Ecole moyenne et des Ecoles industrielle et commerciale du canton de Vaud.** — Le comité d'organisation de la fête des anciens élèves des Ecoles moyenne, industrielle et commerciale a arrêté définitivement le programme de cette réunion, qui promet d'être très intéressante et dont la date est fixée au 25 septembre prochain.

Les circulaires, avec formules d'adhésion, vont être envoyées à toutes les adresses qui ont pu être recueillies, mais leur nombre étant malheureusement fort restreint, tous les anciens élèves de ces Ecoles sont priés de donner de suite leur adresse, ainsi que celles qu'ils connaissent d'anciens camarades hors du canton, à la Commission des adresses et publicité (M. A. Borgeaud, imprimeur, Lausanne).

Le comité serait reconnaissant à tous les anciens élèves qui liront ces lignes de bien vouloir, dès ce jour, envoyer directement leur adhésion et celles qu'ils pourraient recueillir, à l'adresse ci-dessus, sans attendre les circulaires de convocation.

(Communiqué.)

**A propos d'un enterrement.** — Une dépêche de Fribourg aux *Basler Nachrichten* racontait vendredi que M. Schwarz, pasteur protestant à Fribourg, avait refusé de laisser enterrer dans le cimetière protestant un enfant de cinq mois. Il avait objecté au père, « un Suisse allemand », dit la dépêche, que l'enfant n'avait pas été baptisé et que l'enterrement ne pouvait, en tout cas, avoir lieu que la nuit (?).

« En effet, dit la dépêche, le 9 août, tard dans la soirée, le petit cadavre fut cherché (sic) par le marguillier et emporté sans que personne l'accompagnât et enterré le mardi matin, sans avis préalable et sans tambour ni trompette. »

Aujourd'hui, une dépêche de Berne annonce qu'à la suite de cet étrange et peu limpide récit, le département fédéral de justice et police a immédiatement ouvert une enquête. — Le Comité de la paroisse protestante proteste de son côté dans les *Basler Nachrichten*.

GRUYÈRE

**Fièvre aphteuse.** (Suite et fin.) — Les pieds doivent être tenus aussi propres que possible. Il suffit pour l'ordinaire, surtout dans les premiers jours de la maladie, de laver et de nettoyer de temps en temps les pieds souffrants avec de l'eau tiède, du petit-lait ou une décoction de mauves, ou bien de les enduire d'huile d'olives ou d'une autre huile fine. Un traitement siccatif prématuré n'est pas à conseiller, vu que les pieds deviennent par là encore plus irrités, plus enflammés, que la suppuration est

trop rapidement supprimée et que, de cette façon, l'on donne souvent lieu à des maladies dans les organes intérieurs. Si l'onglon, au talon, se détache du pied d'une manière considérable, il faut couper petit à petit la corne détachée et nettoyer la plaie avec de l'eau tiède.

Ici on pourra avantageusement faire usage de remèdes légèrement astreints sous forme, soit de liquide, soit d'onguent, comme les décoctions d'écorce de saule ou de chêne, les dissolutions faibles d'alun ou de sulfate de zinc. On peut aussi très bien mêler une partie d'alun brut finement pulvérisée, ou autant de vitriol blanc ou bleu avec quatre parties de saindoux frais et autant de parties de goudron, en enduire une ou deux fois par jour les parties du pied atteintes des ulcères de plus longue durée. Cependant, on fera mieux d'abandonner au vétérinaire le traitement des ulcères dangereux et pénétrant profondément dans le pied. Il saura, dans chaque cas particulier, mieux conformer le traitement à la maladie.

Les abcès aux pieds et aux autres parties du corps doivent être ouverts de bonne heure.

Les abcès ou les plaies dénuées d'épiderme très douloureuses, qui se forment ensuite de l'ouverture des vésicules aux trayons, peuvent avantageusement être enduits de cérat, d'onguent de saturne ou de glycérine. Si les trayons sont considérablement enflés, blessés et très douloureux, il vaut mieux en sortir le lait avec une sonde bien confectionnée. De cette manière, les pis sont beaucoup plus vite guéris.

Le lait provenant de vaches malades ne doit être donné aux veaux qu'après avoir été cuit. Ce lait étant riche en substances grasses, il est bon de le mélanger avec de l'eau ou avec un peu d'infusion de mauves. Il est, en outre, avantageux de donner aux veaux le lait en plus petites portions et trois fois par jour au lieu de deux fois. De cette manière, les organes digestifs sont beaucoup moins fatigués, et l'on peut mieux préserver les veaux des gastrites, entérites (inflammations des estomacs et des intestins) et diarrhées qui se déclarent si facilement. Le meilleur serait de donner aux veaux du lait provenant des vaches saines.

Comme il importe encore plus de préserver son bétail de la surlangue et du piétain que de le soigner rationnellement étant malade, et comme la maladie est contagieuse au plus haut degré et peut se communiquer par beaucoup de moyens, il faut que le propriétaire mette la plus grande attention d'éloigner son bétail de toute communication avec du bétail malade, ou seulement suspect de le devenir. Qu'on réfléchisse bien que toutes les mesures de la police sanitaire, même les mesures les mieux méditées et les plus efficaces, ne sont qu'illusoire si les autorités supérieures et les employés sanitaires ne sont pas secondés par un zélé concours des propriétaires.

Les entrepreneurs sont rendus attentifs qu'un concours est ouvert dans la *Feuille officielle* pour l'exécution d'un tablier en bois pour le pont à construire sur la Trême, route cantonale d'Epagny à Broc.

(Communiqué.)

**Vol et effraction.** — Dimanche, à Montbovon, pendant les offices, un ou des voleurs se sont introduits avec effraction dans une maison de ce village,

— Sommes-nous donc arrivées? demanda tante Médie.  
— Oui, mais tais-toi, reste là, je veux voir quelque chose.  
— Quoi! tu me laisses seule?... Blanche, je t'en prie, que veux-tu faire?... Mon Dieu, tu m'épouvantes... j'ai peur, Blanche!..  
Déjà la jeune femme s'était éloignée. Elle parcourait en tons sens le petit bois, cherchant Chupin. Elle ne le trouva pas.

— J'avais deviné, pensait-elle, les dents serrées par la colère, le misérable me jouait. Qui sait si Martial et Marie-Anne ne sont pas là, dans cette maison, se moquant de moi, riant de ma crédulité!..  
Elle rejoignit tante Médie à demi morte de frayeur, et toutes deux s'avancèrent jusqu'à la lisière du « bocage », à un endroit d'où l'on découvrait la façade de la Borderie.

Deux fenêtres au premier étage étaient éclairées de lueurs rougeâtres et mobiles... Evidemment il y avait du feu dans la pièce.  
— C'est juste, murmura Mme Blanche, Martial est si frieux!

Elle songeait à s'avancer encore, quand un coup de sifflet la cloua sur place.  
Elle regarda de tous côtés, et malgré l'obscurité, elle aperçut au milieu du sentier qui allait de la Borderie à la grande route un homme chargé d'objets qu'elle ne distinguait pas... Presque aussitôt, une femme, Marie-Anne, certainement, sortit de la maison et marcha à la rencontre de l'homme.  
Ils ne se dirent que deux mots, et rentrèrent ensemble à la Borderie. Puis, l'homme ressortit, sans son fardeau, et s'éloigna.

— Qu'est-ce que cela signifie?... murmura Mme Blanche. Patiemment, pendant plus d'une demi-heure, elle attendit, et comme rien ne bougeait :  
— Approchons, dit-elle à tante Médie, je veux regarder par les fenêtres.  
Elles approchèrent, en effet, mais au moment où elles arri-

vaient dans le petit jardin, la porte de la maison s'ouvrit si brusquement qu'elles n'eurent que le temps de se blottir contre un massif de lilas...

Marie-Anne sortait sans fermer sa porte à clef, l'imprudente. Elle descendit le petit sentier, gagna la grande route et disparut...

Mme Blanche, alors, saisit le bras de tante Médie, et le serrant à la faire crier :  
— Attends-moi ici, lui dit-elle d'une voix rauque et brève, et quoi qu'il arrive, quoi que tu entendes, si tu veux finir tes jours à Courtomien, pas un mot, ne bouge pas, je reviens...

Et elle entra dans la Borderie.  
Marie-Anne, en s'éloignant, avait déposé un flambeau sur la table de la première pièce, Mme Blanche s'en empara, et hardiment elle se mit à parcourir tout le rez-de-chaussée.

Elle s'était fait tant de fois expliquer la distribution de la Borderie, que les étres lui étaient familiers, elle se reconnaissait pour ainsi dire.  
Et elle allait, poussée par une volonté plus forte que sa raison, tranquillement, comme si elle eût fait la chose du monde la plus naturelle, examinant chaque chose...

Malgré les descriptions de Chupin, la pauvreté de ce logis de paysan l'étonnait. Pas d'autre plancher que le sol raboteux, les murs étaient à peine passés à la chaux, et aux solives, toute sortes de graines et de paquets d'herbes pendaient; de lourdes tables à peine équarries, quelques chaises grossières, des escabeaux et des bancs de bois constituaient tout le mobilier.

Marie-Anne, évidemment, habitait la pièce du fond. C'était la seule où il y eût un lit, un de ces immenses lits de campagne larges et hauts, à baldaquin avec des colonnes toraes, drapés de rideaux de serges verte glissant sur des tringles de fer.

(A suivre.)

Pour la rédaction : LOUIS COURTHON.

**Bulle-Romont. — Service à dater du 1<sup>er</sup> juin 1897.**

Postes féd.		Dép.	Arr.	8 20	10 05	5 30	7 —	10 40	4 50
Charmey	Dép.	8 20	—	6 05	Bulle	Arr.	10 05	—	7 55
	Gessenay	Dép.	5 30	—		3 20			
Château-d'Ex		>	7 —	10 40	4 50	Bulle	Arr.	10 05	1 45
	BULLE	Dép.	5 55	10 40	2 35		8 25		
Vaulruz		>	6 09	10 57	2 49	8 39			
	Sâles	>	6 16	11 08	2 56	8 46			
Vuisternens		>	6 25	11 17	3 05	8 55			
	ROMONT	Arr.	6 40	11 32	3 20	9 10			
ROMONT		Dép.	7 15	12 35	3 55	9 47			
	Vuisternens	>	7 36	12 56	4 18	10 08			
Sâles		>	7 47	1 07	4 31	10 19			
	Vaulruz	>	7 55	1 15	4 40	10 27			
BULLE		Arr.	8 08	1 27	4 53	10 40			
	Bulle	Dép.	8 40	2 30	5 30	—			
Chât.-d'Ex		>	12 25	6 05	9 10	—			
	Gessenay	Arr.	1 45	—	10 30	—			
Bulle		Dép.	8 40	—	5 25	—			
	Charmey	>	10 45	—	7 15	—			

Du 15 juin au 15 septembre, un service postal aura lieu entre Charmey (dép. 10<sup>45</sup> m.) et Bellegarde (dép. 4<sup>30</sup> s.).

